

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**



Mairie de TILLOY ET BELLAY  
25 route nationale  
Tel : 03.26.66.90.69  
Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr  
Site : www.tilloy-et-bellay.fr

### Ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal précédent
- Approbation du compte de gestion budget commune
- Vote du compte administratif commune et affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions de fonctionnement aux associations
- Vote du budget primitif commune
- Approbation du compte administratif du budget lotissement
- Vote du compte administratif budget lotissement et affectation du résultat
- Vote du budget primitif lotissement
- Délibération remboursement anticipé du prêt de 100 000€
- Délibération sur le principe de déménagement des pompiers
- Discussion sur un nouveau broyeur
- Points divers
- Questions diverses

### En présence de :

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes Marie DAVERDON, Angélique CHASSAING, MM. Christophe TESTI, Pascal CACHIER, Freddy LALLEMENAT, Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL et Olivier RAGOULLIAUX.

Absents : Mme Melissa PARISOT ayant donné pouvoir à M. Pascal CACHIER

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h38

Mme Angélique CHASSAING est nommée secrétaire de séance.

---

### ● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent à l'unanimité

---

## ● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte de gestion conforme à la comptabilité de la mairie.  
Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion à l'unanimité.

---

## ● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le doyen du Conseil propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil pour cette délibération et ce vote, comme l'oblige la loi, et n'a ainsi pas participé au vote).

---

## ● VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire indique au Conseil Municipal les différentes marges de manœuvres et possibilités d'augmentation ou de réduction des taux.

Après avoir considéré ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition. M. le Maire se félicite que les taux n'aient pas été augmentés pour la partie communale depuis plusieurs années, au-delà même de son élection de Maire en 2014.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

Les taux d'imposition pour l'année 2023 seront :

Taxe sur le foncier bâti : 27,69 % (part commune = 12.18 % + part départementale = 15.51%)

Taxe sur le foncier non bâti : 12.77 %

---

## ● VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Pour rappel, M. le Maire indique qu'en séance du conseil municipal du 29 mars 2022, les membres du Conseil ont voté le principe d'une enveloppe budgétaire qui sera répartie à 90% pour les actions locales dites « incontournables », et 10% partagés par tranches de 50 € par ordre d'arrivée des demandes dûment motivées. Ainsi il a été décidé de privilégier les aides aux « incontournables » que sont les associations et les actions en lien direct avec la commune.

Trois pompiers également membres du Conseil précisent que les pompiers ne demandent pas de subvention cette année.

---

## ● VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le budget présenté par M. le Maire est voté à l'unanimité

---

## ● APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte de gestion annexe conforme à la comptabilité de la mairie.  
Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion du budget du lotissement à l'unanimité.

---

## ● VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET LOTISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur, le Conseil Municipal décide d'approuver les résultats du compte administratif du budget lotissement.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Monsieur le Maire a quitté la salle du Conseil pour cette délibération et ce vote, comme l'oblige la loi, et n'a ainsi pas participé au vote).

---

## ● VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

M. Christian CARBONI rappelle que ce budget annexe assujéti à la TVA est destiné à la viabilisation des terrains et directement lié à sa création ; Il permet de retracer le cycle d'une activité de production de terrains aménagés destinés à être revendus. M. le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2023, afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

---

## ● DÉLIBÉRATION REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DU PRÊT DE 100 000€ (LOTISSEMENT)

M. le Maire explique à l'assemblée que la commune avait contracté deux prêts dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement. La vente de plusieurs parcelles permet de rembourser par anticipation un premier prêt d'un montant de 100 000€.

M. le Maire demande à passer au vote :

VOTE : POUR : 10 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

---

## ● DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE SUR LE DÉMÉNAGEMENT DES POMPIERS

Monsieur le Maire explique que suite au regroupement des corps de Saint Rémy sur Bussy et de Tilloy et Bellay, en un Centre de secours unique « du Mont de Charme », deux locaux sont aujourd'hui opérationnels. Un véhicule d'intervention est garé à ce jour dans chaque bâtiment. Cependant, lors du futur départ en retraite de M. Pascal APPERT, qui est adjoint au Chef de Centre basé à St Rémy, le SDIS souhaite fermer le local de St Rémy. Cette échéance serait pour un horizon de 3 ans environ. Deux choix s'offrent alors pour le stationnement du second véhicule à Tilloy : Soit des travaux sur le local existant, soit la construction d'un nouveau bâtiment.

M. le Maire dit qu'il n'est fermé à aucune alternative, mais qu'il faut bien peser le pour et le contre, rester factuel, et surtout travailler sur des devis.

Concernant le local existant, M. le Maire rappelle qu'il s'agit de l'ancien préau de l'école qui a été

réaménagé, que le bâtiment se situe au centre du village, et que même si des travaux sont effectués, le bâtiment restera toujours exigü, sans douches, et que ces travaux peuvent se révéler coûteux.

Si un nouveau bâtiment était créé, il aurait l'avantage d'être neuf, sur un emplacement plus accessible (près de la déchetterie par exemple), et cela permettrait de récupérer le bâtiment actuel pour en faire un local technique communal (qui manque aujourd'hui). Cependant le prix pourrait aussi très élevé.

M. le Maire précise que pour des travaux neufs, des subventions seraient octroyées à la commune (plus de la moitié du coût global), mais pas forcément pour des travaux sur le bâtiment actuel (dans tous les cas pas aussi importantes).

M. Olivier RAGOUILLIAUX demande s'il faudrait acheter le terrain ?

M. le Maire répond qu'il serait possible de trouver un arrangement avec l'AF.

M. Florian LE ROUX répond à cela que le local des pompiers actuel permet de bénéficier des locaux de la mairie au besoin. Que l'avantage qu'il soit au centre du village est qu'il apporte du mouvement. Qu'en dehors du village, le bâtiment serait plus vulnérable aux vols.

M. Florian LE ROUX ajoute que les pompiers pensent qu'il est trop tôt pour envisager la construction d'un nouveau bâtiment. Que l'avenir des pompiers de Tilloy reste incertain, que les perspectives de recrutement sont en baisse, et qu'il va y avoir des départs à la retraite.

Il explique qu'il y a de nouvelles recrues, mais pas suffisamment pour pérenniser le Centre sur plusieurs années. Que personne au SDIS ne garantira qu'aucun nouveau Centre ne sera créé dans les communes proches, même s'il y a un nouveau bâtiment à Tilloy.

M. le Maire dit entendre cela, mais pense que seuls des chiffres précis peuvent trancher pour prendre une décision sur une direction ou une autre.

M. le Maire dit refuser être influencé par certains détracteurs de Centres voisins qui ne voient que la garantie des effectifs pour leur Centre. Il dit qu'il ne faut pas tomber dans ce piège et rester totalement objectif, factuel, et avancer en toute neutralité et sérénité. Il souhaite sincèrement que les pompiers volontaires de Tilloy continuent à rester toujours autant motivés, solidaires et lucides.

M. le Maire précise qu'un éventuel nouveau bâtiment devrait être une structure simple, et devrait être polyvalent ; c'est-à-dire pouvoir être transformé en un local purement communal si un jour les risques évoqués par les pompiers devaient s'avérer devenir réalité.

M. Olivier RAGOUILLIAUX indique que le SDIS impose un cahier des charges pour un bâtiment neuf, avec un bâtiment existant, ils font avec. Il faut se rapprocher du service infrastructures du SDIS.

M. le Maire est d'accord. Il souligne cependant qu'il souhaite voir par écrit le cahier des charges du SDIS, et précise que si des travaux sont entrepris sur le bâtiment actuel, celui-ci devra alors se soumettre aux normes du cahier des charges.

M. le Maire dit souhaiter uniquement savoir aujourd'hui si la commune s'engage à faire les démarches, c'est à dire demandes de devis et demande de subventions, demande de cahiers des charges, etc...

Mme Angélique CHASSAING dit qu'il faut demander des devis pour pouvoir se prononcer.

M. Florian LE ROUX demande pourquoi prendre une délibération.

M. le Maire conçoit qu'il n'est peut-être pas besoin de délibération pour cela à ce stade des réflexions.

M. Jean-Baptiste MICHEL dit que le conseil municipal a la chance d'avoir 3 pompiers en son sein, et que si leur demande c'est de rester au centre du village et d'aménager le local, la commune doit s'organiser pour accéder à cette demande. Il dit que si le principe est de faire un nouveau bâtiment, on ne doit pas engager les pompiers, que ce doit être la commune qui doit prendre la décision.

M. Florian LE ROUX indique qu'il trouve dommage de bloquer de l'argent dans ce projet alors qu'il y a autre chose à faire dans la commune.

Ce à quoi M. le Maire répond que la construction d'un bâtiment communal « au sens large du terme » ne serait pas inutile.

M. Freddy LALLEMANT dit que la seule chose qu'on puisse faire aujourd'hui, c'est dire qu'on prend contact avec le SDIS pour connaître les besoins ; le SDIS peut se charger d'effectuer une étude.

M. le Maire demande si tout le monde est d'accord pour faire chiffrer des travaux, quels qu'ils soient. Le Conseil ne s'oppose pas à cette démarche.

M. Florian LE ROUX propose de créer une commission.

M. le Maire est tout à fait d'accord, et demande qui est intéressé pour participer à cette commission. Messieurs Freddy LALLEMANT, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI et Florian LE ROUX se proposent. M. le Maire valide cette commission et dit qu'il restera membre de droit comme pour toutes les commissions. Il indique que le sujet sera de nouveau discuté après réception de nouveaux éléments, qu'aucune délibération n'est prise ce jour.

---

## ● DISCUSSION SUR UN NOUVEAU BROYEUR

M. le Maire rappelle que depuis des années, la commune a des parts dans un broyeur avec plusieurs agriculteurs de la commune. Le broyeur actuel nécessitant des réparations coûteuses, les agriculteurs proposent l'achat d'un nouveau broyeur. La part financière de la commune s'élèverait à 868,25€ sur laquelle il faut déduire la part de la revente de l'ancien matériel soit 230,40€. Le reste à charge serait donc de 637,85€ si le conseil décide de participer à l'achat d'un nouveau broyeur.

M. Jean-Baptiste MICHEL précise que le nombre de parts est en rapport avec la surface à broyer des propriétaires.

M. le Maire indique que le broyeur est utilisé 2 à 3 fois par an sur la route de St Rémy, route de la Croix et à la Tartelette.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de reconduire ses parts dans l'achat d'un nouveau broyeur.

---

## ● POINTS DIVERS

### ◆ Captage d'alimentation en eau de la commune

M. le Maire donne pour information à l'assemblée que le niveau d'eau pour le captage est constant d'après les mesures effectuées :

Mai 1966	Déc 19	2020	Nov 2022	Mars 2023
32,6	36,75	38,36	37,40	36,80

### ◆ Bacs ordures ménagères

Les entreprises ne sont pas encore dotées de bacs pucés, mais le ramassage se fait quand même. Les nouveaux bacs devraient être distribués prochainement. De la même manière, les composteurs individuels ont été commandés.

### ◆ Réserve incendie

La mise en place de la réserve de 120m<sup>3</sup> n'est pas tout à fait terminée. Elle est raccordée sur le réseau d'eau du village et se remettra à niveau automatiquement. M. le Maire dit que l'évent ne le satisfait pas. Il dit que s'il reste en l'état pour des raisons techniques, il demandera à minima qu'il soit protégé par des arceaux ou des bornes métalliques.

### ◆ Élections sénatoriales

La préfecture nous a informés de l'obligation de procéder à la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales par réunion du Conseil municipal en date du vendredi 9 juin 2023.

M. le Maire demande à ce que chacun note la date de ce conseil.

♦ Travaux d'accessibilité du cimetière

M. le Maire explique que la communauté de communes va procéder à des travaux d'accessibilité de l'église dans le courant de l'année 2023. Le plan des travaux est projeté, les travaux détaillés, à savoir : réfection des escaliers, nouvel enrobé et aménagement de l'accès de l'église. M. le Maire dit qu'il a profité de l'occasion pour demander la réfection de l'ensemble des enrobés du cimetière, afin d'avoir un ensemble homogène. Le reste à charge pour la commune ne sera que de 2750€.

---

● QUESTIONS DIVERSES

- ♦ M. Olivier RAGOUILLIAUX demande s'il est possible de faire des aménagements sur la RD466 pour réduire la vitesse des véhicules.

M. le Maire répond qu'il est aujourd'hui possible de modifier les chicanes pour optimiser la sécurité ; une somme a été allouée dans le budget et un projet sera présenté prochainement.

- ♦ Il est demandé s'il y aura un composteur communal ?

M. le Maire répond que ce n'est pas prévu, il aura plus d'informations lors de la réunion sur les déchets qui aura lieu prochainement.

- ♦ M. Pascal CACHIER explique que les avaloirs de la rue de l'église sont saturés de terre. M. le Maire se charge de prévenir la Communauté de communes pour une intervention.

- ♦ M. le Maire indique à l'assemblée que les gendarmes ont demandé de faire respecter l'interdiction de brûler sur l'ensemble du village, sous peine de verbalisation.
- 

La séance est levée à 20h45.

---